

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE (CT)
du 1^{er} Décembre 2022

Points à l'ordre du jour :

- Approbation du relevé de décisions de la séance du 07 octobre 2022
- Sortie de l'établissement expérimental
- Régime de l'intéressement
- Bilan social 2020 INSA Hauts-de-France
- Structuration des services de l'INSA Hauts-de-France
- Campagne d'emploi Enseignants Chercheurs et BIATSS 2023
- Bilan des changements de groupe IFSE au 1^{er} septembre 2022
- Plan de sobriété énergétique
- Questions diverses

M. ARTIBA Abdelhakim, Président de l'UPHF,
M. KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines,
M. DULION, Directeur Général des Services,
M. DELCROIX, Directeur des Ressources Humaines,
Pour le SGEN CFDT, Mme TURPIN WINTER Hélène et M. GOICHOT François.
Pour UNSA EDUCATION, Mme AUREGGI Corinne et M. NASSAR Georges
Pour la FSU, M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier et M. URBANIAK Rodolphe.
Pour le SNPTES, M. LESUEUR Denis, M. ANCEAU Jean Hubert et M. DUBOC Jean Philippe

M. DE LA BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA, est absent.

Mme TURPIN WINTER Hélène est nommée secrétaire de séance.

Mme DUBAR, Mme DENISSELLE et M. BRIDIER sont invités.

Le quorum est atteint, la séance débute à 14h30

- Avis sur le compte rendu de séance du 7 Octobre 2022 :

M. GOICHOT François, indique qu'il s'agit d'un compte rendu et non d'un relevé de décisions comme indiqué dans l'ordre du jour. Il ajoute que la réponse de Mme Florinda sur le règlement intérieur de l'INSA n'est pas claire et que celui-ci est difficilement consultable sur l'ENT. Il remarque par ailleurs, que M. De la Bourdonnaye est noté présent alors qu'il était absent au dernier CT.

M. DELCROIX François, répond que la rubrique « Actes réglementaires » figure sur le site web (pas sur l'ENT) dans le bandeau situé en bas de la homepage > <https://recueildesactes.uphf.fr/>

Avis : Pour à l'unanimité

- Avis sur la Sortie de l'établissement expérimental

M. ARTIBA Abdelhakim, Président, présente le projet de sortie de l'établissement expérimental.

Il rappelle tout d'abord que la loi prévoit une fin du dispositif au plus tard décembre 2028 après passage devant la commission de l'Hcéres. La préparation de la sortie prenant environ 2 ans, l'établissement public expérimental peut demander au ministre de procéder à leur évaluation afin de sortir du régime expérimental avant 2028.

Parmi les EPE créés depuis le début de l'expérimentation, quelques-uns quittent ce dispositif pour devenir grands établissements.

En ce qui concerne l'UPHF, le président présente le bilan à mi-parcours de l'établissement et rappelle la genèse du projet depuis le 05/04/2016 jusqu'à sa création par le décret du 9 Septembre 2019. Il explique ensuite l'originalité du modèle polytechnique mis en place et l'intérêt qu'il suscite.

L'UPHF a été une des premières universités à devenir un établissement public expérimental. Le président estime que l'EPE est stabilisé et souhaite recueillir l'avis des membres du CT pour démarrer le processus de sortie de l'expérimentation. Une rencontre avec la conseillère établissement des Hauts-de-France est prévue le 06/12/22.

M. ARTIBA Abdelhakim, évoque la situation de l'ESAD ainsi que les répercussions pour l'EPE. L'ESAD est sortie de l'UPHF par vote à l'unanimité des conseils d'administration de chacun des établissements en novembre 2022.

Au vu de cette évaluation, l'établissement (...) peut demander soit la pérennisation de ses statuts dans l'un des types d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, soit la poursuite de l'expérimentation jusqu'au terme de la période, soit qu'il y soit mis fin par décret (...). Les dispositions conférant à l'établissement le statut de grand établissement sont approuvées par décret. Ses établissements-composantes peuvent conserver leur personnalité morale.» (Article 20 de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018).

Ce processus conduira à la pérennisation des statuts actuels tout en conférant à l'UPHF le statut de grand établissement.

Mme TURPIN WINTER Hélène s'interroge sur la sortie du dispositif de l'ESAD. Cette école n'est-elle pas nécessaire au maintien de l'établissement expérimental ?

M. ARTIBA Abdelhakim, répond qu'il n'y a pas eu de projets avec l'ESAD, l'INSA HdF est dans l'UPHF et il reste une école d'art (ESAC), il n'y aura donc pas d'impact.

M. LESUEUR Denis, souhaite avoir plus de précisions concernant la notion de grand établissement. La taille de l'établissement à a-t-il un rôle à jouer ?

M. ARTIBA Abdelhakim, répond qu'un « grand établissement » correspond à un statut juridique permettant de bénéficier d'une personnalité morale, d'une autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. La taille de l'établissement n'a pas d'importance comme le prouve PSL (Paris Sciences et Lettres) ou encore Paris Dauphine.

M. GOICHOT François, se demande s'il s'agit d'un vote ou d'une information donnée aux membres du CT. Il déplore le manque d'informations qui auraient dûes être données en amont.

M. ARTIBA Abdelhakim, indique qu'il s'agit d'approuver ou non l'engagement dans le processus de sortie de l'établissement expérimental et de donner une chance à l'UPHF de devenir un grand établissement.

M. GOICHOT François, ajoute qu'il faudrait effectuer un bilan interne des dysfonctionnements de l'établissement expérimental avant de proposer une potentielle sortie.

M. ARTIBA Abdelhakim, répond que la commission de l'Hcéres auditera le personnel et les étudiants et que ce sera l'occasion pour tous de donner leur avis.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, s'interroge sur l'incidence du changement de statut d'EPE à grand établissement sur le plan financier.

M. ARTIBA Abdelhakim, ne pense pas qu'il y aura d'incidence sur le plan financier.

Avis : 1 abstention (SGEN CFDT) 8 Pour (UNSA EDUCATION, FSU, SNPTES, SGEN CFDT)

- **Avis sur la modification du régime de l'intéressement**

M. ARTIBA Abdelhakim, Président et M. DULION, Directeur Général des Services, présentent la modification du régime de l'intéressement.

L'intéressement est décidé par le Président de l'UPHF ou le Directeur de l'INSA sur proposition du directeur de la composante ou du responsable de service dans lesquels exercent les bénéficiaires. Il est cumulable avec tout autre régime réglementaire existant et ne doit pas se substituer aux régimes indemnitaires prévus réglementairement. Le montant annuel maximum pouvant être attribué par bénéficiaire est fixé à 45 000 euros. (Ce plafond maximum unique par bénéficiaire est apprécié sur les attributions au titre de l'UPHF et de l'INSA).

Le montant consacré à ce dispositif ne pourra pas dépasser 0.5% de la masse salariale du budget primitif de l'exercice en cours.

Le Président présentera au premier Conseil d'Administration qui suit la clôture de l'exercice et pour le Directeur de l'INSA au premier Conseil d'Administration de l'INSA, un rapport précisant le montant des sommes distribuées et le nombre de bénéficiaires.

M. NASSAR Georges, intervient en tant que membre du CNU. Il indique qu'être payé sur un projet signifie être doublement payé sur une prime collective. Il s'interroge sur le plafonnement entre la prime et le paiement du projet.

M. ARTIBA Abdelhakim, répond que chaque cas sera étudié et qu'une prime ne sera pas versée deux fois.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, remarque qu'il n'est question que des enseignants chercheurs dans l'article L 954-2. Il dénonce des pratiques de clientélisme dans l'attribution des primes et le plafond fixé à 0.5% de la masse salariale.

M. ARTIBA Abdelhakim, répond que chaque personne investie dans l'innovation pédagogique peut prétendre à une prime. Il indique qu'il s'agit de projets externes et non de l'argent de l'établissement.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, indique que cette prime ne peut pas donner lieu à un versement résultant uniquement du simple exercice des missions statutaires de l'agent. Qui effectue les missions statutaires ?

M. DULION, Directeur Général des Services, répond qu'il s'agit de la différence entre les agents qui effectuent leurs statuts pendant leur temps de travail et qui travaillent soir et week-end sur des projets d'établissement. Ce sont ces agents qui apportent des recettes supplémentaires et dont une petite partie leur revient sous forme d'intéressement.

M. GOICHOT François, énonce le premier paragraphe de la délibération : « le Conseil d'Administration autorise le Président de l'UPHF ou le Directeur de l'INSA à prendre des décisions d'attribution individuelles relevant de l'intéressement ». Qui décide qu'un contrat relève du président de l'UPHF ou du Directeur de l'INSA ?

M. ARTIBA Abdelhakim, répond qu'il y aura des contrats où le président de l'UPHF et le directeur de l'INSA décideront ensemble et d'autres contrats où chacun décidera des contrats qu'il souhaite gérer.

Avis : 1 abstention (UNSA EDUCATION, FSU) 7 Pour (SNPTES, SGEN CFTD)

- **Avis sur le Bilan social 2020 INSA Hauts-de-France**

M. URBANIAK Rodolphe présente le bilan social 2020 INSA.

Il s'agit du premier bilan social de l'INSA Hauts-de-France, il ressemble à celui de l'UPHF et comporte un certain nombre de chapitres communs.

Pour cette première édition, les données concernant le plafond d'emplois, la masse salariale et les effectifs de personnels ne sont pas significatifs, dans la mesure où les transferts d'emplois ont eu lieu en septembre et octobre 2020. Il s'agit de la dernière édition du bilan social dans sa forme actuelle puisqu'il est remplacé à partir de l'exercice 2021 par le rapport social unique et la mise à disposition d'une base de données sociales.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, remarque la présence d'une filière technique en dehors de celles des AENES, ITRF et BU. Que représente-t-elle ?

M. URBANIAK Rodolphe, répond que la filière technique fait référence au corps d'appartenance de M. De La Bourdonnaye (ingénieur général des ponts et forêts).

Avis : Pour à l'unanimité

- **Avis sur la structuration des services de l'INSA Hauts-de-France**

Mme DUBAR Mirentxu, Directrice des Relations Entreprises de l'INSA Hauts-de-France présente la structuration des services de l'INSA.

Il s'agit d'une structuration qui s'articule en départements et qui impliquera une réorganisation géographique des directions et services de l'INSA.

L'INSA comprend 8 bâtiments, la proposition de réorganisation des services est la suivante :

- Claudin Lejeune 1 : Direction de la formation - Services en lien avec la formation
- Claudin Lejeune 2 : Enseignants et Enseignants Chercheurs
- Claudin Lejeune 3 : Direction générale de l'INSA
- Abel de Pujol 1 : Service des stages - Secrétariats pédagogiques L1/DEUST- Service communication - DAF
- Abel de Pujol 2 : Secrétariats pédagogiques des départements automatique, informatique électronique et mécanique
- Abel de Pujol 3 : Relations entreprises
- Carpeaux : Cellule emploi du temps – STAPS - Formation déléguée - Département audiovisuel
- Herbin : Étudiants en apprentissage - Secrétariats pédagogiques des départements automatique et mécanique.

M. DUBOC Jean Philippe, fait remarquer que beaucoup de changements successifs d'organisation et de bureaux ont eu lieu depuis 2020. Une discussion en interne s'avère nécessaire sur cette réorganisation et veiller à bien informer les personnels qui sont lassés par les changements.

Mme DUBAR Mirentxu, prend conscience des mouvements internes qui ont eu lieu et répond que la première étape de cette réorganisation est la validation par les membres du CT. Une réunion de présentation a été faite au niveau des secrétaires pédagogiques. La volonté est d'harmoniser les pratiques, les méthodes et montrer la fusion.

M. KABILA Abdelhak, s'interroge sur la nature des directeurs adjoints mentionnés dans colonne centrale « Secrétariat du Directeur et des Directeurs adjoints ».

Mme DUBAR Mirentxu, répond que ce sont les trois directeurs de cycle : Licence, Master et Ingénieur.

M. ANCEAU Jean Hubert, n'approuve pas le terme « organigramme » car il n'y a pas de hiérarchisation. Il s'agit plutôt d'une restructuration des services de l'INSA. Il indique que la lecture n'est pas aisée avec les blocs et les pointillés notamment au niveau des responsables pédagogiques.

Mme DUBAR Mirentxu, répond que la construction du document s'articule sur la distinction secrétariat général et direction adjointe. Les traits pleins représentent une hiérarchie directe et les pointillés une hiérarchie secondaire, mais tout est interconnecté.

M. ANCEAU Jean Hubert souligne la nécessité d'un organigramme hiérarchique afin que les agents puissent valoriser leur position dans la structure. Qu'en est-il du déménagement des Sciences et Humanités Pour l'Ingénieur (SHPI) ?

Mme DUBAR Mirentxu, indique que l'organigramme n'est pas encore finalisé et qu'il sera détaillé pour chaque service. Les SHPI seront affectés dans le bâtiment Claudin Lejeune 1.

M. ANCEAU Jean Hubert, remarque une coquille dans la dénomination « directeur délégué aux relations internationales » il s'agit actuellement d'une directrice.

M. GOICHOT François, ajoute qu'il ne faudrait pas féminiser les dénominations et qu'il faudrait indiquer « direction ». Il s'interroge sur le fait que la cellule emploi du temps ne soit pas sous l'autorité de la responsable administrative et pédagogique (RAP).

Mme DUBAR Mirentxu, répond que les secrétaires pédagogiques ont été mis en lien direct avec la RAP, la cellule emploi du temps a été placée sous couvert du secrétariat général.

M. GOICHOT François, s'interroge sur la formation universitaire partagée. Est-elle un département ?

Mme DUBAR Mirentxu, indique que ce n'est pas un département, elle est sous couvert du directeur délégué à la formation.

M. DUBOC Jean Philippe, s'étonne de la relation directe entre le secrétariat général, le bloc des services de direction propre à l'INSA et le bloc des services centraux de l'UPHF. Il faudrait scinder les blocs.

M. DULION Philippe, ajoute qu'il ne voit pas d'inconvénients sur le fait que les services généraux de l'UPHF soient dans l'organigramme mais qu'il faudrait les séparer afin de montrer qu'il n'y a pas de lien hiérarchique direct.

Mme DUBAR Mirentxu, répond que la distinction sera faite et corrigée.

Mme TURPIN WINTER, remarque que le pôle DDRS et le PDP n'apparaissent pas dans la partie services centraux UPHF.

M. KABILA Abdelhak, répond que ce sont des pôles transversaux pour toute l'université.

Mme AUREGGI Corinne, souhaite savoir si les coordonnées et numéros de poste des agents seront indiqués dans l'organigramme de l'INSA.

Mme DUBAR Mirentxu, répond que le fichier sera diffusé avec les coordonnées complètes des agents.

M. URBANIAK Rodolphe se demande si les agents pourront être identifiés dans des départements ou services dans le SIRH.

Mme DUBAR Mirentxu MD, répond que ce n'est pas encore prévu mais qu'un groupe de travail est mis en place pour les conseils de départements et que des élections seront organisées avec une liste d'agents attachés à un département, à la fin du semestre voire début du semestre prochain. Il y aura la possibilité d'un vote même s'il n'y a pas de département mathématique, puisque le règlement intérieur prévoit au minimum 1/3 de services statutaires (64h) pour pouvoir voter. Les BIATSS auront aussi le droit de se positionner sur un département.

M. ANCEAU Jean Hubert, se demande si les déménagements évoqués dépendront du vote du CT. Il explique qu'il s'abstiendra sur le vote de ce point à l'ordre du jour, dans la mesure où la centralisation des secrétariats pédagogiques en Abel de Pujol 2 aura pour conséquence de diminuer le service à l'usager (il n'y aura plus de personnel dans les autres bâtiments après 17h00).

Mme DUBAR Mirentxu, répond que le fait de restructurer les services de l'INSA implique le déménagement des personnels. Concernant les services à l'usager, que ce soit un bâtiment de l'INSA ou un autre il n'y a généralement plus de personnel après 17h00. Il y a un souhait de mutualisation des méthodes de travail afin d'éviter la dispersion. Les secrétariats pédagogiques ne sont pas tous dans un même bâtiment. Une communication et une signalétique seront faites pour informer les usagers.

M. DULION Philippe, ajoute qu'il avait été demandé que chaque composante puisse avoir un accueil personnalisé lors de la nouvelle organisation de l'EPE.

M. DUBOC Jean Philippe, remarque que selon la configuration des locaux, un accueil n'est pas toujours possible (CARPEAUX).

M. KABILA Abdelhak, se demande si chaque département aura un secrétariat attitré.

Mme DUBAR Mirentxu, répond qu'une secrétaire pédagogique pourra traiter aussi bien les masters que les ingénieurs. En revanche les bâtiments ne sont pas encore attitrés à une formation en particulier. L'objectif étant de ne pas laisser une secrétaire seule dans un bâtiment.

M. ANCEAU Jean Hubert, s'interroge sur la nature du vote du CT étant donné qu'il ne s'agit pas d'un organigramme mais d'une organisation des services de l'INSA.

M. NASSAR Georges, ajoute qu'il faudrait faire passer le vote de l'organigramme au CT une fois les corrections réalisées.

M. GOICHOT François, explique son abstention par le fait qu'il n'a pas eu de documents en amont concernant le déménagement des services.

Mme TURPIN WINTER ajoute que ce n'est pas parce que le CT accepte la nouvelle organisation qu'il cautionne la répartition du personnel de l'INSA dans les bâtiments.

Mme DUBAR Mirentxu, indique avoir donné le détail de l'organisation des services, il y a eu des réunions en interne et tous les services ont été mis au courant. Le déménagement se fera en lien avec l'acceptation par le CT de l'organisation des services de l'INSA.

M. KABILA Abdelhak, ajoute que le vote doit se faire en prenant compte les corrections demandées et qu'il doit porter sur l'organisation mais pas sur la répartition des personnels dans les bâtiments.

Avis : 4 Abstentions (1 FSU, 3 SNPTES)

- **Avis sur la campagne d'emploi Enseignants Chercheurs et BIATSS**

M. KABILA Abdelhak, présente la campagne d'emplois des Enseignants Chercheurs.

M. NASSAR Georges remarque une explosion de demandes pour la section 60 (3 postes de PR) alors que certains postes ont été gelés pour la 63^{ème} section.

Mme DUBAR Mirentxu, répond qu'il y aura 3 postes vacants à la rentrée en section 60 (un décès et un départ en retraite sur la section 60 puis un décès sur la section 62).

M. NASSAR Georges s'interroge concernant la transformation d'un poste de MCF en poste de PR à l'INSA. Pourquoi le poste n'a pas été mis au concours ?

M. KABILA Abdelhak, indique que le support a été transformé mais que le poste a été mis au concours.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, signale qu'il faudrait d'avantage d'informations sur l'origine des postes vacants (retraite, décès...).

M. KABILA Abdelhak, répond que cela sera fait dans la mesure du possible.

M. NASSAR Georges s'interroge sur le taux de répartition entre les PR et les MCF.

M. KABILA Abdelhak, indique que cela été présenté lors du repyramidage.

M. GOICHOT François, remarque que la demande des composantes n'apparaît plus dans les tableaux, il ne reste plus que l'arbitrage.

M. KABILA Abdelhak, répond que toutes les demandes ne peuvent être acceptées, il y a une négociation au préalable. Les mesures présentées ont été faites en concertation avec les directeurs de composantes.

Avis : 4 Abstentions (2 UNSA, 2 SGEN)

M. DULION Philippe, présente la campagne d'emplois du personnel BIATSS.

M. DUBOC Jean Philippe remarque que les profils de poste ne sont pas bien identifiés. A quoi correspond le poste de « Gestion des ressources humaines et financières » qui n'existe pas dans REFERENS ?

Mme TURPIN WINTER, ajoute que le fait de mettre un poste non référencé, indique clairement qu'il s'agit d'un poste pour un agent en attente d'une promotion.

M. DULION Philippe, répond qu'au niveau IGR un poste peut être profilé avec des compétences multiples. Il s'agit d'un concours interne pour que tout le monde puisse postuler, le poste sera fléché avec une double compétence administration et pilotage.

M. ANCEAU Jean Hubert, constate que des demandes n'ont pas été honorées au niveau de la DNUM. Quelles ont été les motivations de ces refus ? Il déplore qu'aucun poste ne soit alloué à l'AIP.

M. DUBOC Jean Philippe, ajoute qu'une bonne partie de l'équipe de développement de la DNUM partira en retraite à la même période.

M. DULION Philippe, indique que les agents ne partiront pas forcément en retraite au moment voulu. Au niveau de la DNUM, il ne s'agit pas de retirer des moyens, mais de garder des postes sur l'année 2023 afin de conserver les bons éléments du service. Concernant l'AIP, il y aurait eu la possibilité d'avoir une négociation sur un poste, mais pas sur quatre postes non fléchés.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, indique qu'il faudrait être équitable entre toutes les filières notamment pour l'AENES.

M. DULION Philippe, admet qu'il s'agit d'un mauvais pari pour l'établissement de ne plus vouloir recruter d'AENES.

M. URBANIAK Rodolphe, se demande si des supports sont encore disponibles dans la filière AENES. Les postes pourraient être publiés au mouvement inter-académique ou intra-académique.

M. DELCROIX François, répond qu'il s'agit d'une tradition de l'UPHF de se tourner vers les concours ITRF.

M. DUBOC Jean Philippe, suggère que le terme « concours travailleur handicapé » soit mis dans la catégorie « concours réservés ».

M. DELCROIX François, indique qu'il s'agit d'une dénomination technique appliquée dans le logiciel de saisie des postes après le vote et non d'une discrimination envers les personnes en situation de handicap.

M. DULION Philippe, approuve la modification suggérée et ajoute que tous les directeurs de composantes et de services doivent être sollicités en faveur du recrutement des personnes en situation de handicap.

Mme AUREGGI Corinne, fait part du départ en retraite d'une collègue au LAMIH et dont le poste ne figure pas dans la campagne d'emplois.

M. DULION Philippe, indique ne pas avoir reçu de demande, il faudra procéder à une réorganisation administrative ou technique du laboratoire.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, dénonce « l'ITRFisation » de la filière administrative, mais également la transformation d'un poste de BIBAS en Tech BAP F. Les filières ont toutes leurs spécificités et pour la filière bibliothèque c'est la spécificité documentaire.

M. DUBOC Jean Philippe, indique que le Ministère a proposé il y a 20 ans aux agents ATRF de choisir une filière, la plupart ont choisi l'ITRF.

M. DULION Philippe, déplore le fait qu'il n'y ait plus de postes proposés à la mutation dans les autres établissements.

Avis : Pour à l'unanimité

- **Bilan des changements de groupe IFSE au 1^{er} septembre 2022**

M. DELCROIX François présente le bilan des changements de groupe IFSE.

Mme TURPIN WINTER indique avoir été interpellée par des agents n'ayant pas été informés de la procédure de reclassement et de changements de groupe lors des entretiens professionnels.

M. URBANIAK Rodolphe soulève la problématique de la non prise de position des responsables hiérarchiques quant aux demandes de changement de groupe des agents.

M. DULION Philippe, répond qu'une information descendante est nécessaire au sein des services et qu'un rappel aux cadres sera effectué lors du prochain CODIR concernant l'obligation de gérer l'évolution de carrière. Le N+1 doit apprécier la recevabilité de la demande d'un agent.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, remarque qu'il n'y a eu que 17 demandes de changement de groupe acceptées sur 258 au niveau des services généraux.

M. DULION Philippe, répond que ces chiffres représentent les demandes qui ont abouti et ne signifient pas que seuls 17 agents ont fait la demande de changement de groupe.

M. ANCEAU Jean Hubert, remarque la présence du logo INSA et s'attendait à ce que les chiffres de l'établissement composante soient présentés à part. Il s'étonne qu'il n'y ait aucune demande de l'INSA.

M. DELCROIX François, précise que l'INSA attendait la mise en place de nouvelles structures pour effectuer les demandes de changements de groupes.

M. DUBOC Jean Philippe s'interroge sur la nature des critères retenus pour l'acceptation ou non des revalorisations.

M. DULION Philippe, répond que ce sont les critères décidés lors du CT et du CA de 2018 et 2020.

M. DUBOC Jean Philippe, déplore le refus de changement de groupe d'une secrétaire pédagogique, seul agent à assurer la gestion des modules d'ouverture.

M. DULION Philippe, indique qu'une justification sera apportée à l'agent.

Mme AUREGGI Corinne, remarque que les composantes de recherche sont mélangées avec les composantes de formation.

M. DELCROIX François, explique ne pas avoir souhaité individualiser les données des agents.

- **Avis sur le plan de sobriété énergétique**

Mme DENISSELLE Ghislaine, Responsable du pôle Développement Durable & Responsabilité Sociétale et M. BRIDIER Bertrand, Econome des flux au pôle Développement Durable & Responsabilité Sociétale présentent le plan de sobriété énergétique.

La circulaire du MESRI en date du 24/09/2022 nous invite à décliner au niveau de l'établissement le plan de sobriété énergétique annoncé par le président de la république en juillet 2022. L'objectif est la réduction de nos consommations d'énergies de 10% entre 2019 et 2024. L'augmentation des coûts de l'énergie pour l'UPHF est évaluée à +2 400 000€ sur le budget 2023 si la consommation de cette année restait équivalente aux années précédentes.

Dans ce contexte, un comité de pilotage composé de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPE UPHF, du Vice-Président pour une Université Inclusive et Solidaire en charge du SDP-DD&RS, du Directeur Général des Services de l'EPE UPHF, du Directeur Général Adjoint de l'EPE UPHF, de la responsable du pôle DD&RS et de l'économiste de flux a élaboré le plan de sobriété énergétique.

Ce plan privilégie un certain nombre de principes qui conditionnent le choix des actions. Ces principes doivent permettre de remplir nos missions et le maintien de la qualité du service public rendu à nos étudiants et de la qualité de vie de nos personnels (ex : préserver la qualité de l'enseignement en maintenant le présentiel, l'activité de recherche...)

Les travaux de rénovation déjà engagés sur les bâtiments (ex : EISEN) ainsi que l'installation d'un système GTB/GTC sur le campus du Mont Houy permettent un gain de consommation énergétique à horizon 2024 de 18 % par rapport aux consommations de 2019.

En ajoutant le respect des consignes données par le gouvernement (réduction de la température à 19°, abaissement de la consigne de chauffage en cas d'inoccupation, régulation dans les gymnases et ateliers, le remplacement de l'éclairage incandescent par des leds, extinction des lumières dans les lieux inoccupés, extinction des ordinateurs...) le gain total de consommation énergétique à horizon 2024 serait de 26%.

En complément, une révision de la politique d'achat, une mise en place de groupes de travail sobriété par laboratoire, composante et service, et un plan de communication sur les éco gestes (éclairage/chauffage) permettront de mobiliser l'ensemble des acteurs sur la sobriété énergétique.

M. DUBOC Jean Philippe, s'interroge sur les horaires d'extinction du chauffage prévus dans les gymnases et souhaite que le terme gymnase soit remplacé par le terme « infrastructures sportives ».

M. DULION Philippe, répond qu'il y aura un examen des cas particuliers dont le service des sports.

Mme TURPIN WINTER, se demande si les groupes de travail ont déjà été mis en place. Qu'en est-il de la communication vis-à-vis du personnel et des étudiants ?

Mme DENISSELLE Ghislaine, répond que les groupes de travail seront prévus à partir de janvier et que la communication sera faite quand le plan sera mis en place.

M. DULION Philippe, aborde le sujet des périodes de délestage qui devraient commencer en janvier. Un plan de continuité de l'activité est en cours et la population devrait être alertée sur la période de délestage, au plus tard, la veille à 17h. Cela implique de prévoir deux heures en amont afin de mettre en sécurité les équipements puis deux heures après la coupure pour la remise en route.

Des permanences devront être effectuées car une période de délestage représentera une journée de fermeture de l'UPHF. Concernant les étudiants, la campagne de communication se fera via les réseaux sociaux, mails, sms...

M. LESUEUR Denis, remarque qu'en cas de coupure électrique sur le campus Mont Houy, cela impactera forcément les autres campus.

M. NASSAR Georges, soulève le problème de la congélation dans les laboratoires.

M. DULION Philippe, indique que l'université ne fait pas partie des établissements prioritaires pour être hors du délestage, la priorité étant donnée aux centres hospitaliers, forces de l'ordre et laboratoires liés à la santé. Il faudra identifier les agents qui assureront la permanence des équipements à mettre en veille.

M. DUBOC Jean Philippe, précise que lors de la rénovation de la boucle électrique, des groupes électrogènes ont été installés dans certains bâtiments pour maintenir une activité.

M. DULION Philippe, déplore le coût de ces groupes électrogènes, d'autant plus que le délestage n'est pas encore certain.

Avis : Pour à l'unanimité

Questions diverses

M. DUBOC Jean Philippe s'interroge sur le serment d'Hippocrate incombant aux médecins scolaires. Un agent a eu un malaise et des convulsions, le Samu a été appelé mais le centre de santé a refusé de se déplacer en parallèle. Il s'agit d'une non-assistance à personne en danger.

M. LESUEUR Denis, ajoute que le centre de santé ne se déplace, ni pour les urgences, ni pour les étudiants des autres campus.

Mme TURPIN WINTER, soulève le problème de la mauvaise prise en charge des étudiants par le centre de santé au niveau du relais handicap avec de longs délais dans la prise de rendez-vous.

M. DUBOC Jean Philippe, évoque le fait que sur demande du médecin, les noms des étudiants n'apparaissent plus dans les registres du CHSCT.

M. DULION Philippe, répond que les remarques ont été entendues et que pour le registre CHSCT, il s'agit d'un souhait du médecin et non d'une décision du CHSCT.

M. GOICHOT François, pose le problème des mises à dispositions de l'INSA. Que se passera-t-il pour les agents ne voulant pas signer leur convention ?

Mme TURPIN WINTER ajoute que certains agents BIATSS n'ont pas été informés des recours possibles.

M. DULION Philippe, indique qu'un tiers des conventions n'ont toujours pas été signées. La DRH recevra chaque agent concerné et proposera - dans la mesure du possible - une mutation au niveau de l'UPHF. Une réunion d'information s'est tenue en octobre avec tous les agents BIATSS concernés.

M. GOICHOT François, remarque-la nécessité d'un préavis de 3 mois pour mettre fin à la mise à disposition INSA, cela empêche-t-il un agent de candidater en externe ?

M. DULION Philippe, répond que l'agent peut informer son N+1 de son choix d'une mutation externe en même temps que sa réintégration.

M. DELCROIX François, ajoute que le droit à la mobilité existe qu'il y ait une convention de mise à disposition ou non.

En l'absence d'autres questions diverses, M. KABILA remercie les membres et lève la séance à 19H00

La Secrétaire,

C. LECOMTE



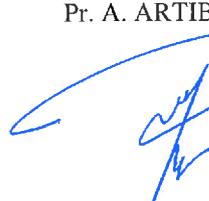
La Secrétaire adjointe

H. TURPIN WINTER



Le Président,

Pr. A. ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

REPRESENTANTS DES PERSONNELS DE L'UPHF

Membres titulaires		Membres suppléants	
SGEN-CFDT			
GOICHOT François	X	BRISE Sophie	
TURPIN-WINTER Hélène	X	MERESSE Lerry	
UNSA-EDUCATION			
NASSAR Georges	X	OLIVEIRA-MACHADO Isabelle	
AUREGGI Corinne	X	BIREMBAUX Olivier	
FSU			
D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier	X	JORGOWSKI Benoît	
LEMAIRE Christelle		DRUBA Nadège	
URBANIAK Rodolphe	X	KARAOUZENE Jaouide	
SNPTES			
LESUEUR Denis	X	ANCEAU Jean-Hubert	X
HOUVENAGHEL Stéphan		DUBOC Jean-Philippe	X
BLEUSE Valérie		WIDEHEM Emmanuelle	
Nombre total de membres avec voix délibérative : 9			

x présents

X présents avec voix délibérative

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION DE L'UPHF ET DE L'INSA

ARTIBA Abdelhakim, Président	x
DE LA BOURDONNAYE Armel, Directeur de l'INSA	
MONNIER Marie-Line, Secrétaire Générale de l'INSA	
KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines	X
LECOMTE Christelle, Secrétaire de séance	X

MEMBRES DE DROIT

DULION Philippe, Directeur Général des Services	X
DELCROIX François, Directeur des Ressources Humaines	X

MEMBRES INVITES

DUBAR Mirentxu, Directrice des Relations Entreprises de l'INSA Hauts-de-France	X
DENISSELLE Ghislaine, Responsable du pôle Développement Durable & Responsabilité Sociétale	X
BRIDIER Bertrand, Econome des flux au pôle Développement Durable & Responsabilité Sociétale	X